

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

Nombre de Membres :

En exercice	07
Présents	05
Votants	05

OBJET :

Demande d'aide sociale
formulée par M. et Mme
HAYS André

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil douze le vingt et un juin à dix-huit heures trente le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Date de convocation du conseil d'administration : 18 juin 2012

Présents: M. LIOT Gérard, Mme COUSSAUD Béatrice, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme LIOT Régine, Mme BRUNET Mireille

Absents : Mme BIRONNEAU Marylène, Mme GRZESKIEWIEZ Marie-Hélène

Madame COUSSAUD a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration la demande d'aide sociale formulée par M. et Mme HAYS André, domiciliés 2 rue de la Charmille à Aussac en raison de problème financier ponctuel.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

* Décide de leur octroyer la somme de 150,00 €uros sous la forme d'un versement unique. Cette aide n'est pas renouvelable.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard LIOT